

La lettre de votre sénateur



Finances des collectivités : casse-tête...pour tout le monde !

A l'heure actuelle, notre équipe parlementaire ne compte plus les appels au secours des collectivités confrontées à des difficultés en tout genre pour faire face aux conséquences des crises qui secouent notre société. Plusieurs communes de notre département sont dans l'impasse pour assurer la pérennité de fonctionnement de leur EHPAD. Toutes les collectivités sont confrontées à la flambée du coût de l'énergie et doivent, dans le même temps, veiller à ne laisser aucun administré sur « le bord de la route » ...

L'exercice est difficile. Mais le gouvernement essaie de résoudre une équation impossible :

- Comment permettre aux collectivités de faire face aux conséquences de la crise énergétique et aux difficultés financières de celles-ci, tout en leur demandant de contribuer à la réduction des dépenses publiques ?

C'est encore ce qui s'est passé lorsque le gouvernement a présenté devant le Comité des finances locales (CFL) le projet de décret détaillant les conditions d'accès à la dotation de soutien de 430 millions d'euros aux collectivités « les plus en difficulté ». Le CFL l'a rejeté. Le décret d'application a été publié au Journal officiel du 14 octobre.

Pour bénéficier de la dotation, les communes et EPCI doivent remplir trois conditions « cumulatives » :

- 1 - Leur niveau d'épargne brute doit représenter en 2021 moins de 22 % de leurs recettes réelles de fonctionnement ;
- 2 - Leur épargne brute doit avoir enregistré en 2022 une baisse de plus de 25 %, principalement du fait de la hausse du point d'indice et de l'inflation ;
- 3 - Il est exigé un potentiel financier inférieur au double de la moyenne de leur strate démographique en 2021 et pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, un potentiel fiscal inférieur au double de la moyenne de leur groupe en 2021.

Dans ces conditions, il était prévu que la dotation serait versée au 31 octobre 2023 « au plus tard ». Or les collectivités ont besoin d'aide tout de suite.

=> Il est impératif d'indexer la DGF sur l'inflation comme le revendique aussi l'AMF et ouvrir un véritable débat pour définir les modalités d'un accès à un tarif régulé de l'énergie pour l'ensemble des collectivités.

La question agricole

La ferme France décroche!



Alors que se pose à nous, la question de la facilitation de la transmission des exploitations et le renouvellement des générations, notre agriculture décline de plus en plus ! Depuis 2015, la France est déficitaire au niveau européen et mondial, alors que le commerce agroalimentaire mondial ne s'est jamais aussi bien porté.

Deux tiers de ces pertes de marchés seraient imputables à un « manque de compétitivité ». Il est vrai que les politiques qui se sont succédé ont consisté presque exclusivement à encourager la recherche de la montée en gamme et la promotion de diverses « niches » pour tendre à améliorer le niveau de revenu des producteurs. Dans le même temps nous avons délaissé les « productions standards » ce qui a eu pour effet de laisser entrer plus facilement sur notre territoire les produits les plus consommés dont nous ne maîtrisons pas les normes de production. En voici quelques exemples : nos exportations de farines ont été divisées par dix depuis 1995 alors que les farines allemandes détiennent aujourd'hui 30% du marché des grandes surfaces ; nos exportations de pommes ont été divisées par deux depuis 2013, avec désormais un tiers des pommes utilisées dans la transformation qui sont importées ; un poulet sur deux consommés en France provient aujourd'hui de l'étranger !

Les lois Egalim ne parviennent pas à garantir un prix de référence et encore moins à assurer un « ruissellement » de la valeur vers les exploitations.

La liste des mesures à mettre en œuvre est longue mais il est clair que l'objectif devrait être de promouvoir et d'encourager un standard de qualité pour tous ! Certes, il convient de maîtriser le poids des coûts de production et des diverses dispositions fiscales... mais la démonstration est faite du besoin de sauvegarder tous nos types d'agricultures vivrières qui vont conditionner aussi la pérennité de nos élevages...

Deuxième producteur de lait en Europe, la France est autosuffisante en lait et ne dépend pas des importations des autres pays, contrairement à de nombreux autres produits. Mais la sécheresse, qui touche notre pays, menace la filière laitière. Alors que la pluie continue à manquer, le fourrage se fait de plus en plus rare et les prix explosent. Sans compter la hausse du prix de l'énergie et des emballages plastiques qui ne font qu'augmenter les coûts de production du lait. Difficile pour les éleveurs d'envisager l'avenir dans un tel contexte et ne pas mettre la clé sous la porte. Si les éleveurs se désolent de leur activité, les bouteilles de lait viendront à manquer dans nos supermarchés... ou elles seront importées !

=> J'ai interpellé, avec d'autres parlementaires costarmoricains, le Ministre de l'Agriculture afin que soit établi des mesures d'urgence dans le cadre du plan de résilience et des mesures pérennes pour assurer une juste rémunération des agriculteurs.

La guerre du maïs aura-t-elle lieu ?



La sécheresse qui s'est abattue sur la France a déclenché une guerre qui couvait depuis longtemps entre éleveurs laitiers et méthaniseurs. Alors que les premiers peinent à nourrir leurs troupeaux et à obtenir un prix rémunérateur pour leurs productions et leurs laits, les seconds sont incités à accélérer leurs investissements pour produire davantage de « gaz vert ».

Dans les deux cas, l'ensilage de maïs apparaît comme la solution. Mais chaque tonne de maïs qui entre dans le méthaniseur est autant de fourrage en moins pour nourrir les animaux ! La concurrence est donc très rude. Face à la surenchère des producteurs de gaz sur le prix du maïs, les éleveurs peinent à faire face...sauf à se transformer eux aussi en industriels du gaz. Cette tension est d'autant plus forte que le maïs est l'intrant qui propose le meilleur rendement méthanogène. Avec la crise énergétique découlant de la guerre en Ukraine le débat s'exacerbe autour des objectifs de production de biogaz. Si la proportion de culture principale entrant dans le digesteur est réglementée, celle des cultures intermédiaires est quant à elle illimitée. Il reste que dans les deux cas, ce dont il est question c'est la destinée et l'usage de ce que l'on cultive. Le débat est donc lancé entre l'agriculture dont l'usage vise des objectifs alimentaires et l'agriculture visant un objectif purement industriel, souvent plus rémunérateur que l'usage premier ! **Décidément, il conviendrait une fois pour toutes de bâtir nos législations sur la base d'une priorité à donner à la vocation nourricière de notre agriculture !**

Au Sénat



En débat au Sénat :

Le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies décarbonées...

Après avoir laissé à l'abandon la production d'électricité d'origine nucléaire la France a finalement fait le choix de développer un parc nucléaire qui concourt à notre indépendance énergétique et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre. En parallèle, il est indispensable d'accélérer dès aujourd'hui le développement des énergies renouvelables, qu'il s'agisse de l'éolien, du photovoltaïque ou de la méthanisation et c'est l'une des finalités du projet de loi dont l'objet est de multiplier par dix notre capacité de production d'énergie solaire pour dépasser les 100 GW et déployer 50 parcs éoliens en mer pour atteindre 40 GW. **Mais attention ! l'accélération et la simplification des procédures ne doivent pas conduire à autoriser n'importe quoi !**



En commission j'ai interpellé Monsieur Clément Beaune, Ministre délégué auprès du ministère de la transformation énergétique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, précisément au sujet de l'impérieuse nécessité de développer le ferroviaire.

En circonscription

Le café théâtre des ballons rouges

La culture contribue à l'émancipation humaine, défendons là!



J'ai été invité à découvrir le café théâtre des ballons rouges situé à Lamballe. Un lieu exceptionnel à l'intérieur duquel s'exprime une réelle diversité culturelle. Attachés à l'importance que représente la diffusion de la culture, les dirigeants du café théâtre proposent également des représentations dans les communes des Côtes d'Armor.

Contactez-les pour une représentation dans votre commune:

6 rue Charles Cartel, 22400 Lamballe-Armor
kerabm@orange.fr,
06 22 62 50 60
<https://www.cafetheatre-ballonsrouges.bzh>



J'ai participé à la rencontre organisée par la FDSEA et les Jeunes agriculteurs pour échanger sur la crise et le devenir de la production laitière. La problématique des prix et de la rémunération des agriculteurs perdure et s'intensifie. (inflation, questions climatiques et énergétiques ...) Dans ce contexte, de nombreux agriculteurs arrêtent prématurément leur exploitation et les jeunes agriculteurs manquent à l'appel. Des mesures doivent être prises pour maintenir notre production française.



Avec ma collègue Annie Le Houérou, nous avons accueilli une délégation de 76 élus-municipaux des Côtes d'Armor pour une visite guidée du Sénat. Une occasion de découvrir le rôle de l'institution sénatoriale et de s'approprier une part de l'histoire de France en mettant ce patrimoine exceptionnel à disposition du public.



A l'invitation du Maire de Belle Isle en Terre, j'ai participé à une rencontre avec la directrice et les salariés de l'EHPAD public géré par le CCAS. La situation financière de l'établissement se dégrade du fait des conséquences de la COVID, de l'inflation, de l'augmentation des coûts et des manques de moyens découlant de la non-compensation des coûts des augmentations salariales.

=> J'ai interpellé le Ministre de la Santé et de la Prévention et Madame la Ministre déléguée auprès du Ministre de la Santé et de la Prévention pour que des mesures matérielles soient prises. Les droits et les libertés des résidents ne peuvent pas être la variable d'ajustement face au manque de moyens et de personnels au sein des EHPAD!

contactez-moi

Au sénat,

15 rue de Vaugrand, 75000 Paris
02 42 34 44 06

En circonscription,

1 ter rue du 71e Régiment d'Infanterie, 22000 Saint-Brieuc
02 96 63 03 48

